



# A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations  
2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE : [asadco.org](http://asadco.org) MAIL : [asadco@free.fr](mailto:asadco@free.fr)



## 2ème Rallye régional des Hautes Côtes CLASSIC

Doublure : 34ème Rallye régional des Hautes de Côtes

**03 – 04 Septembre 2011**

### REGLEMENT PARTICULIER

#### PROGRAMME – HORAIRE

10 juillet 11	Parution du règlement.
11 juillet 11	Ouverture des engagements.
20 août 11	Clôture des engagements à minuit cachet de la poste faisant foi.
24 août 11	Parution du road-book pour les engagements enregistrés avant cette date.
03 septembre 11	Vérifications administratives et techniques parking de la salle des fêtes de Sombernon de 08 h 00 à 13 h 30.
03 septembre 11	1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve salle Polyvalente de Sombernon à 13 h 30.
03 septembre 11	Mise en Parc Fermé au parking de la salle des fêtes de Sombernon.
03 septembre 11	Publication des équipages admis au départ, ainsi qu'ordre et heure de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape - au tableau d'affichage officiel salle des Fêtes à Sombernon à 14 h 00.
03 septembre 11	Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent 1 <sup>ère</sup> étape : parking salle des fêtes à Sombernon à 16 h 00.
03 septembre 11	Publication des résultats officiels provisoires de la première étape qui définira l'ordre et l'heure de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape le dimanche 04 septembre (vers 21 h 00 hors pénalités)
04 septembre 11	Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent 2 <sup>ème</sup> étape à 9 h 00 parking salle des fêtes de Sombernon
04 septembre 11	Arrivée à Sombernon pour la première voiture vers 16 h 00 environ.
04 septembre 11	Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé ; salle des fêtes de Sombernon.
04 septembre 11	Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il devient définitif 30' après l'affichage du résultat final.
	Tableau d'affichage officiel : parking salle des fêtes de Sombernon.
04 septembre 11	Remise des prix : parking salle des Fêtes de Sombernon vers 17 h 00.

#### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DIJON CÔTE D'OR organise les 03 et 04 septembre 2011, le 34<sup>ème</sup> Rallye régional des Hautes Côtes et le 2<sup>ème</sup> rallye régional VHC & CLASSIC avec le concours des communes traversées et la communauté de communes du Sombernonnais.

L'Association Sportive Automobile **DIJON CÔTE D'OR** organise le 34<sup>ème</sup> Rallye régional des HAUTES CÔTES en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **R 228** en date du : 09 juin 2011

### **Comité d'Organisation**

Président **Daniel SEGUIN**

Secrétariat du Rallye – Bte A2 - 2 rue des Corroyeurs - 21000 DIJON

Téléphone : 03.80.43.29.99 - Fax : 03.80.41.57.36 – Portable : 06.14.40.11.31 mail : asadco@free.fr

Permanence du Rallye : ouverture du **Lundi au vendredi de 14 h 00 à 18h 00**.

L'Association Sportive Automobile **DIJON CÔTE D'OR** organise le 34<sup>ème</sup> Rallye régional des HAUTES CÔTES en qualité d'organisateur technique.

#### **1.1P. OFFICIELS**

##### **COLLEGE DES COMMISSAIRES**

Président	Régis DUFRESNE	2484
-----------	----------------	------

##### **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de course	Serge FREVILLE	27121
---------------------	----------------	-------

##### **COMMISSAIRE TECHNIQUE**

Commissaire Technique Resp	Patrick MAIRET	16458
----------------------------	----------------	-------

##### **RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

Commissaire	Max LOLLIA	163736
-------------	------------	--------

##### **JUGE DE FAIT**

Commissaire	Claude PLANCON	47557
-------------	----------------	-------

##### **VOITURE BALAI**

Commissaire	Michel LAGREZE	19920
-------------	----------------	-------

#### **1.2P ELIGIBILITE**

**Le 34<sup>ème</sup> Rallye des HAUTES CÔTES compte pour :**

🏆 Le Challenge du Comité Bourgogne Franche Comté.

#### **1.3P VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives qui auront lieu :**

Samedi 03 septembre 2011 à la salle des fêtes de Sombernon de 08 h 30 à 13 h 00.

**les vérifications techniques auront lieu :**

Samedi 03 septembre 2011 sur le parking de la salle des fêtes de Sombernon de 08 h 30 à 13 h 30.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage AD à Sombernon

Taux horaire : 45.00 € TTC maximum.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS & PILOTES**

#### **3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

Les demandes d'engagement sont disponibles au secrétariat de l'A S A, ou peuvent être envoyées par correspondance ou par mail.

**3.1.5.P** Toute personne qui désire participer au 34<sup>ème</sup> Rallye des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le 20 août 2011.

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à 30 VHC et CLASSIC

**3.1.11P** Les droits d'engagements sont fixés :

\* avec la publicité facultative des organisateurs : **285 €**

\* sans la publicité facultative des organisateurs : **570 €**

\* équipement 100% ASA Dijon Côte d'Or remise : **30 €**

Les chèques seront déposés en banque le : lundi 05 septembre 2011 (ou différé suivant le délai demandé)

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **3.2 EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **3.2.7 BRIEFING**

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives

## **ARTICLE 4P. VOITURE & EQUIPEMENT**

### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera interdite en dehors de l'emplacement prévu « parking salle polyvalente de Sombernon » le non respect des emplacements d'assistance sera sanctionné.

- prévoir une bâche de 3 x 5 minimum dans les stands et extincteurs en cours de validité.

### **4.3.2.3P LIMITATIONS DE CHANGEMENTS DE PIECES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur ; homologuées FIA/FFSA pour les périodes E-F-G1-G2-H1.

Les catégories sont les suivantes :

Tourisme de série (T)

Grand Tourisme (GT)

Tourisme de Compétition (CT)

Grand Tourisme de Compétition (GTS)

Grand Tourisme Prototype (GTP)

Tourisme Spécial Groupe 5 (HST)

Course Biplace (TSRC) immatriculée

Les voitures des périodes H2 et I possédant un PTH sont autorisées mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6 Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

## **DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K**

Période A avant 1905

Période B 1905 à 1918

Période C 1919 à 1930

Période D 1931 à 1946

Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969

Période G2 1970 à 1971

Période H1 1972 à 1975

### **4.2P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES.**

Conforme au règlement standard

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3.2.3P.LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont « Comptoir de Frein – Tout auto – Peugeot - Quick ou sont communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES & INFRASTRUCTURES**

### **3.1.12P DESCRIPTION**

Le 34<sup>ème</sup> Rallye des Hautes Côtes représente un parcours de 193 kms.  
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 8 épreuves de classements.  
Les épreuves de classements sont :

- **Samedi : 1 fois**

<b>E.S. 1 :</b>	<b>DETAÏN – ST JEAN</b>	<b>5.200 km</b>
<b>E.S. 2 :</b>	<b>CHARMOY –REMILLY</b>	<b>5.900 km</b>
- **Dimanche : 3 fois**

<b>E.S. 3 – 5 - 7:</b>	<b>DETAÏN - ST JEAN</b>	<b>5.200 km</b>
<b>E.S. 4 – 6 - 8:</b>	<b>CHARMOY – REMILLY</b>	<b>5.900 km</b>

### **6.2P RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.6P** les reconnaissances auront lieu « **RESPECT DES RIVERAINS ET DU CODE DE LA ROUTE**»

Samedi 27 août 2011 de 08 h 00 à 18 h 00

Samedi 03 septembre 2011 de 08 h 00 à 12 h 00

Le road book pourra vous être transmis par la poste après réception de votre engagement réglé.  
**Joindre 1.45 € en timbre ou sur votre chèque d'engagement.**

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITION GENERAL RELATIF AUX CONTROLES**

#### **7.2.11P.- LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES SONT :**

Commissaire de route : **Chasuble JAUNE**

Chef de poste : **Chasuble ROUGE**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC ; il sera établi en 3 classements :

**Un pour les catégories 1 et 1S confondues**

**Un pour les catégories 2 et 2S confondues**

**Un pour les catégories 3 et 3S confondues**

## **ARTICLE 10P PRIX**

Des coupes récompenseront également des commissaires par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera à la salle polyvalente de Sombernon le 04 Septembre 2011 aux environs de 17 h 00.

**Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée**

**Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.**